

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2020 CAHIER DES CHARGES

AMI-2020-12-01 Modifié le 05/01/2020

OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT:

La Loi du 31 juillet 2014 a, entre autres, réaffirmé les principes et champs de l'Economie Sociale et Solidaire de La Réunion et défini les missions des CRESS sur leur territoire.

A ce titre, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de La Réunion (CRESS de La Réunion) reconnue d'Utilité Publique ; déploie des opérations déclinées en actions, qui sont cofinancées par l'Etat au titre du Contrat de plan 2015-2020, l'Union Européenne dans le cadre du FSE PO 2014-2020 et par le Conseil Régional.

Cette consultation vise à trouver un prestataire qui pourra réaliser une analyse et une valorisation de la déclinaison opérationnelle des missions de la CRESS inscrites dans la Loi ESS de 2014, dans ses programmes d'actions sur la période de 2014 à 2020.

CONTENU DE LA PRESTATION

1. Présentation d'un bilan synthétique par année (2014 à 2020)

Le prestataire mettra notamment en exergue les enjeux, les problématiques et les actions entreprises (temps forts, points saillants, action structurantes) par la CRESS de La Réunion à travers une volet quantitatif et qualitatif. La mobilisation partenariale réalisée par la CRESS de La Réunion devra être mise en exergue, ainsi que les partenaires financiers. 01 fiche de synthèse (recto/verso) est attendue par année, soit au total 07 fiches.

2. Présentation d'un bilan sur la période 2014-2020

Le prestataire réalisera une analyse transversale sur les 07 années de réalisation par la CRESS de La Réunion de ses nouvelles missions : actions structurantes voire innovantes, enjeux majeurs sur le territoire, accords partenariaux, impact des actions de la Chambre ...

Dans cette analyse il pourra être également souligné et proposé par le prestataire des propositions de développement stratégique

3. Période de réalisation

La présente prestation sera engagée sur l'exercice 2020. A ce titre, le prestataire retenu devra transmettre ses propositions de fiches de synthèse (08) avant le 31/12/2020. Néanmoins, celles-ci pourront faire l'objet d'amendements et de complétude durant les 03 à 05 mois postérieurs à cette date par les 02 parties (CRESS de La Réunion / Prestataire)

Dans cette prestation, il n'est pas prévu l'infographie liée à la mise en page des fiches de synthèses. Néanmoins, en 2021, le prestataire retenue devra se rendre disponible pour l'élaboration de l'infographie liée à ces mêmes documents. Ces travaux d'infographie pourront être réalisés par la CRESS de La Réunion ou un prestataire externe.

La CRESS de La Réunion mettra à disposition du prestaire retenu, l'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne réalisation de la prestation : bilans remis aux financeurs, rapports d'activités, visuels, conventions de partenariats, financières ...













PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Une proposition écrite du candidat précisant :

- les modalités d'intervention ;
- les références et expériences de(des) l'intervenant(s) (obligatoire) et de son établissement ;
- le prix forfaitaire;
- le calendrier de mise en œuvre (si possible)

CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS (DEVIS)

- Valeur de la proposition technique (60%) :
 - Expérience et références de(des) l'intervenant(s) dans l'accompagnement de projets cofinancés par les fonds européens à La Réunion notamment;
 - Méthodologie proposée ;
- Prix (40%)

MODALITES DES REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERÊTS

Les propositions seront envoyées par mail aux adresses suivantes : <u>administratif@cress-reunion.com</u> ; <u>compta@cress-reunion.com</u> ; <u>direction@cress-reunion.com</u> au plus tard <u>le vendredi 15 janvier 2020 à 16h00 (heure La Réunion).</u>

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter le Directeur M. Frédéric AURÉ, au 02 62 21 50 60 ou au 0693 93 41 49.

PARTICULARITÉ(S):

Cette prestation étant susceptible d'être co-financée par le Fonds social Européen (FSE) dans le cadre du programme opérationnel FSE Réunion Etat pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne (Axe 2 : soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité), le prestataire retenu sera soumis à la règlementation communautaire.

COMMANDITAIRE

NOM, RAISON SOCIALE

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

SIGLE: CRESS DE LA RÉUNION

FORME JURIDIQUE

Date de création : 2 décembre 1982

Constituée sous la forme juridique d'association Loi 1901, reconnue d'Utilité Publique

N° SIRET: 439 773 276 00019 Code APE: 9499 Z

COORDONNÉES

Maison de l'Economie Sociale - 61 boulevard Notre-Dame de la Trinité - 97400 Saint-Denis

Tél.: 0262 21 50 60 Fax: 0262 21 50 61

Courriel: cress@cress-reunion.com - site: www.cress-reunion.com











